

« Index de citations »

Gaston Bernier

Volume 36, numéro 3, juillet–septembre 1990

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1028225ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1028225ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Bernier, G. (1990). « Index de citations ». *Documentation et bibliothèques*, 36(3), 95–95. <https://doi.org/10.7202/1028225ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1990

Cet article est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

les mots du milieu

« Index de citations »

Depuis les années 60 se développe une forme d'indexation que l'on appelle en anglais *citations indexes* et que l'on rend en français - sans grand esprit critique, il est vrai - par « index de citations ». Du *Elsevier's Dictionary of Library Science...* (1973) au lexique publié par la Fédération internationale de documentation (*Essential Problems in Terminology for Informatics and Documentation*, 1988) en passant par le *Lexique d'information documentaire* de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec (1986), l'équivalent suggéré à *citations indexes* reste d'une manière unanime « index de citations ». Mais faut-il pour autant s'en satisfaire ?

Sommairement, « l'index de citations » est une table alphabétique qui s'appuie sur les liens qui relient entre eux un auteur contemporain ou actuel et ses écrits aux oeuvres antérieures qu'il a utilisées ou qu'il a critiquées. Les tables produites, en raison des liens de filiation ou d'opposition entre les chercheurs, rendent possible les recherches bibliographiques ascendantes (d'un écrit récent aux textes antérieurs) ou descendantes (d'un classique à ses utilisateurs contemporains).

L'élément de base de ces tables reste l'article ou le volume comme dans les répertoires de type traditionnel (*Point de repère*, *Canadian Index to Periodicals*, *Public Affairs Information Services Bulletin* ou *Foreign Language Index*, etc.). C'est dire qu'on y présente des notices ou des références ou, encore, qu'on y donne le signalement d'un article ou d'un volume. Pris dans le contexte, le mot anglais *citation* ne signifie rien d'autre. Il n'a aucune connotation méthodologique en soi. Bref, l'expression « index de citations » ne dit rien de plus qu'index de notices ou qu'index de références.

Par ailleurs, il faut bien souligner que le mot anglais *citation* a un sens plus large qu'en français. Le *Harrod's Librarian's Glossary* (5^e éd., 1984) définit ainsi la notion : « a reference to a text... identifying the document in which it may be found ». Dans la préface à la quatrième édition

de son guide bibliographique (*Information Sources of Political Science*), Frederick L. Holler présente le volume en précisant qu'il contient 2 423 « citations for printed and computerized reference works » (p. xv). Il est évident, à qui connaît le volume, qu'il s'agit tout simplement de notices ou de références et non de citations au sens français du terme (« paroles, ou phrase, passage, texte, empruntés à un auteur et que l'on reproduit textuellement, de vive voix ou par écrit, pour illustrer, éclairer ou appuyer ce que l'on veut dire » selon le *Trésor de la langue française*).

Au sens vrai du terme, un « index de citations » devrait être une table alphabétique des extraits et passages regroupés dans un dictionnaire ou un répertoire comme celui de Karl Petit, *Dictionnaire des citations du monde entier* ou encore des citations égaillées à l'intérieur d'un essai ou de mémoires.

Cependant, la langue évolue et les mots prennent des sens nouveaux. Reste à savoir si l'on ne peut faire mieux de manière à conserver, autant que faire se peut, la précision et l'univocité des mots. Avant que le syntagme « index de citations » ne s'impatronise dans la réalité, avant qu'on le classe parmi les faux amis et avant que les dictionnaires normatifs ne le signale à la vindicte publique, il serait souhaitable de procéder à un examen et voir s'il n'y a pas mieux à faire. Car, ce syntagme définit mal le type d'indexation polularisé par l'*Institute for Scientific Information*. Ne pourrait-on pas trouver une expression qui rendrait compte des grandes caractéristiques des tables et de l'accent mis sur les fils qui relient les textes d'appui ou de départ aux écrits récents ? Dire « index de citations » n'est ni plus ni moins significatif que de dire : index de références, index de notices ou index de mentions. C'est donc très insatisfaisant.

Gaston Bernier
Bibliothèque
Assemblée nationale
Québec